



Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Un reçu fiscal est fourni en début de chaque année, autorisant un taux de **réduction d'impôt de 66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises sur les cotisations et les dons** (selon législation fiscale en vigueur).

NomPrénom

Adresse

.....

CP Ville

Tél Courriel.....

ADHÈRE À L'ASSOCIATION pour 2024

Adhésion simple : 30 Euros

Adhésion couple : 50 Euros

Membre bienfaiteur : à partir de 50 Euros

L'adhésion donne droit au bulletin de liaison annuel et aux informations sur toutes les animations.

FAIT UN DON À L'ASSOCIATION pour 2023

Montant du don euros

A le

Signature

A adresser à : Les Maçons de la Creuse, 2 petite rue du Clocher 23500 Felletin accompagné d'un chèque libellé à l'ordre « Les maçons de la Creuse ».